

AVIS D'EXPERT

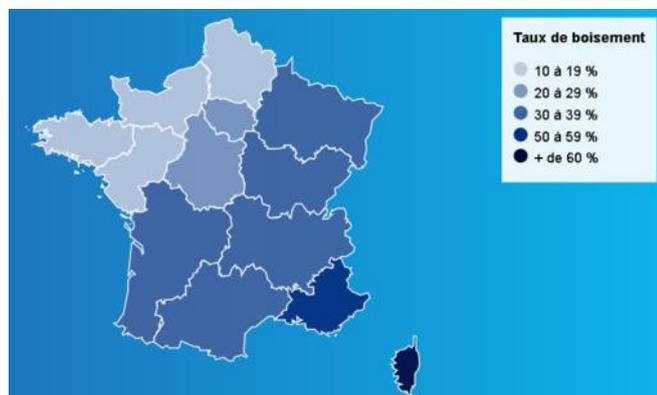
La filière bois française Etat de la filière & panorama du secteur bâtiment

Forêts françaises : état des lieux, problématiques, enjeux

Etat des lieux

Alors que la superficie de la forêt française métropolitaine a énormément varié au cours des siècles et ce, depuis le néolithique (6000-2000 av JC), elle compte aujourd'hui **16,9 millions d'arbres** : 31% de la France métropolitaine est ainsi couverte par le massif forestier. La superficie de la forêt a doublé en 200 ans, et continue d'augmenter de 0,7% par an depuis les années 80. C'est **l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture** qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine.¹

En France, est considéré comme forêt tout territoire "occupant



une superficie d'au moins 5000m² avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité, un couvert boisé de plus de 10% et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.² Aujourd'hui, seuls **25% de la forêt appartiennent à la sphère publique** : on distingue alors les forêts domaniales (9%) qui sont la propriété de l'Etat, des autres forêts publiques, qui appartiennent à des collectivités locales ou encore à des établissements publics. Les 75% restants de la forêt française métropolitaine appartiennent en grande partie à de petits propriétaires privés (50%), et pour les 25% restant à de « grands » propriétaires (banques, assurances, etc.).³

A l'heure actuelle, la filière forestière métropolitaine emploie **440 000 personnes sur tout le territoire** et génère un chiffre d'affaires de **60 milliards d'euros par an**. Cela correspond à 3% du PIB national.⁴

← Carte du taux de boisement en France métropolitaine (source: IGN)



Problématiques & enjeux

Sur le plan écologique :

95% des forêts publiques et 31% des forêts privées ont un **document de gestion durable**⁵, soit 47% des forêts métropolitaines.

Le rapport EFSE 2019 dresse un état des lieux écologique des forêts françaises : les **indicateurs sont plutôt dans le rouge**. Parmi ces indicateurs, on peut relever que certaines caractéristiques favorables à la biodiversité semblent se maintenir (présence de bois mort, faible fragmentation des massifs ...), néanmoins, une proportion non négligeable d'espèces sont menacées (cela concerne plus de la moitié des plantes fores-

tières évaluées, 17% des oiseaux forestiers évalués et 7% des mammifères forestiers évalués). Certains habitats forestiers (notamment les forêts alluviales et les tourbières) sont dans un mauvais état de conservation. Par ailleurs, les sécheresses et tempêtes successives fragilisent les écosystèmes forestiers. Cette fragilisation est aggravée par les attaques des insectes et maladies des arbres. Le réchauffement climatique pourrait modifier les aires de répartition des espèces, conduisant ainsi à une **recomposition des paysages et une augmentation des risques** (sécheresses, incendies, ravageurs pathogènes).

Biens et services écosystémiques :

Le rapport EFESE 2019⁶ fait également état des biens et services écosystémiques des forêts.

Le bois est le **principal bien marchand**. En France, la valeur commerciale de sa récolte après exploitation est estimée à près de 3 milliards d'euros. Les deux tiers de sa valeur correspondent à du bois commercialisé, essentiellement du bois d'œuvre (mais la part du bois énergie progresse et rattrape le bois industrie pour la papeterie et les panneaux). Le tiers restant est non commercialisé et sert de bois de feu. D'autres biens marchands coexistent : exploitation d'espèces par l'industrie pharmaceutique, gibier, champignons, miel, ...

Le rapport valorise les **services non-marchands** « dont les valeurs peuvent être très supérieures à celles des biens marchands ». En première ligne : la lutte contre le réchauffement climatique avec un « **puits net** » de carbone estimé à environ 130 millions de tonnes de CO₂éq par an, soit près du quart des émissions annuelles françaises. Mais sont également évoqués le filtrage des particules et polluants, l'effet brise-vent, le rôle des forêts dans le cycle de l'eau et l'atténuation des pollutions des eaux souterraines et superficielles, la régulation de la température, la conservation des sols et la protection contre certains risques naturels (glissements de terrain, crues, avalanches, ...) et enfin, le formidable espace de récréation gratuit offert aux promeneurs et randonneurs en tout genre.

La **valeur des écosystèmes forestiers est aussi d'ordre patrimonial**. Les forêts sont porteuses d'un patrimoine biologique, culturel et identitaire. Certains espaces font l'objet d'une protection spécifique : Parc Naturel Régional, Natura 2000, voire Parc national (en Champagne et Bourgogne).

Situation en Outre-Mer

Bien qu'elle représente une surface totale de **8,7 millions d'hectares**, la forêt des régions et départements d'Outre-Mer – comprenant la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Mayotte et la Guyane – est **globalement peu exploitée d'un point de vue industriel**, à l'heure actuelle.

Sur les îles, le bois est principalement importé car, malgré un taux de boisement proche des 40% en moyenne (sauf pour Mayotte, en dessous des 20%), la **surface productive est beaucoup plus faible**. La priorité sur l'utilisation de cette ressource est en effet donnée à la **préservation de la biodiversité, des sols, des paysages et au tourisme, et non à son industrialisation**.⁷ Cependant, la volonté des acteurs locaux de mettre en valeur et d'utiliser la ressource locale est grandissante, que ce soit à la Réunion⁸ ou en Guadeloupe.⁹

Seule la Guyane possède une filière bois développée, et pour cause : la forêt amazonienne recouvre 96% du territoire. La région abrite également environ 400 000 espèces animales et végétales ; **l'enjeu de préservation de la faune et la flore est donc une priorité au sein de la filière bois**.¹⁰



Focus sur la filière bois construction

Etat actuel & enjeux de la filière bois vis à vis du bâtiment

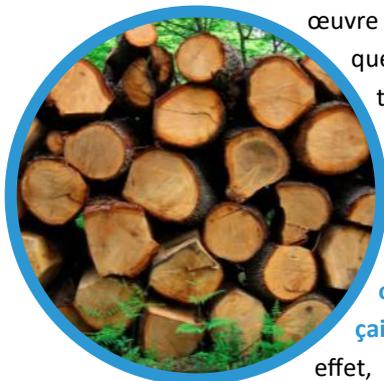
Parmi les différents débouchés de la filière bois (construction, produits de consommation courante, emballages, énergie et meubles), celui de la construction représente la **moitié de la valeur ajoutée de la filière bois française**.



◀ Valeur ajoutée au marché de destination finale (source : Veille Economique Mutualisée)

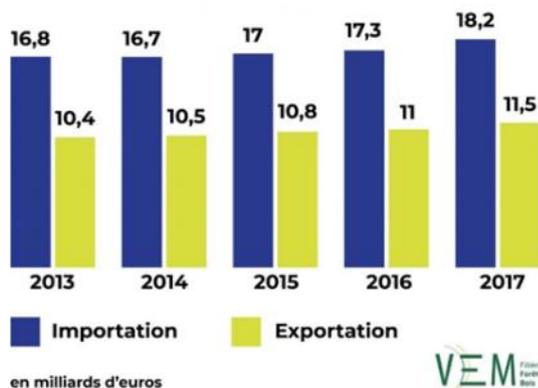
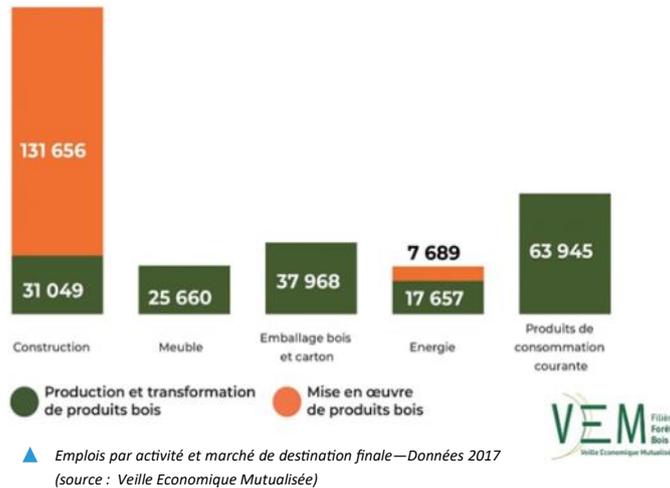
Par ailleurs, la construction bois affiche une **nette progression de nombre de constructions entre 2016 et 2018**¹¹ : +9,2 % pour la construction des bâtiments tertiaires publics et privés, + 31,5 % pour la construction des bâtiments industriels et artisanaux, +49 % pour la construction de maisons individuelles, +9,1 % pour les extensions-surélévations et enfin + 19,4 % pour la construction de logements collectifs.

Néanmoins, la part de valeur ajoutée générée par la mise en œuvre de produits bois représente 80% alors que celle générée par la production et transformation de produits bois constituent les 20% restants.¹²



Ce qui laisse donc à penser que la **grande partie du bois mis en œuvre dans les constructions françaises n'est donc pas français**. En effet, malgré la volonté de la filière bois française de s'imposer notamment sur le marché européen, les filières de la première et de la deuxième transformation de la matière première sont bien souvent soit en perte de vitesse, soit déjà « mortes ». Le maillon « production et transformation de produits bois » de la filière française est donc très largement sous représenté compte-tenu des ressources qui seraient potentiellement mobilisables sur l'amont sylvicole (sous réserve que les forêts soient mieux exploitées), et des besoins à

l'aval bâtiment de la filière. La **filière bois construction française doit donc se structurer pour répondre à la demande croissante** et résister à la concurrence des marchés internationaux. Néanmoins, dans un souci de gestion durable de nos forêts, cette structuration doit **prendre en compte les spécificités locales** (diversité des essences, taille des tronçons, etc.), et ne pas tomber dans une logique d'hyper-industrialisation homogène et standardisée, qui irait à contre-courant des enjeux ²écologiques. Le risque étant, par la suite, de manquer de transparence sur la provenance des produits bois, et donc sur la façon dont les forêts dont ils sont issus sont exploitées.



En 2018, **2 080 entreprises de construction bois sont implantées en France**, dont la moitié sont des charpentiers, 25 % des menuisiers, et 10 % des constructeurs de maisons individuelles. Plus de 50% de ces entreprises ont plus de 10 ans d'existence. Ce sont en majorité des PME de plus de 13 salariés¹³. Néanmoins, le chiffre d'affaire du marché de la construction bois ne représente que 3 % du chiffre d'affaire national du bâtiment¹⁴.

◀ Solde au commerce extérieur de la filière — Données 2017
(source : Veille Economique Mutualisée)

Comment s'assurer de la provenance du bois de construction

Des initiatives concernant l'offre de bois issus de forêts gérées de manière durable voient le jour. Des filières locales développent une **démarche de qualité des essences régionales** et mettent en place des protocoles pour garantir la **traçabilité des bois**. C'est le cas par exemple de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Bois de Chartreuse »¹⁵ et de la certification BOIS DES ALPESTM¹⁶.

Le « Bois de Chartreuse » est un bois massif de structure, produit et transformé dans un secteur géographique limité, destiné à la construction. Le cahier des charges de cette AOC impose des mesures de traçabilité du bois tout au long de la

chaîne (de l'aire géographique à l'apposition du logo « Bois de Chartreuse », en passant par des opérateurs habilités). De plus, l'AOC garantit que les **bois prélevés sont issus de forêts gérées en futaie irrégulière**. La régénération par plantation est soumise à condition (en cas d'aléas climatique par exemple).

La certification BOIS DES ALPESTM garantit aussi une **gestion durable ou responsable des forêts alpines** jusqu'à l'utilisateur final. Un référentiel de certification fixe des exigences sur les produits, sur les entreprises



certifiées et sur la façon de contrôler les engagements. Il stipule notamment que le **bois doit être issu d'une forêt certifiée pour sa gestion durable/responsable** (PEFC ou FSC) et être certifié à la vente à un taux de 100%.

Du côté de la demande, des exemples de démarches de marchés publics favorisant le bois local existent également. La **Mairie de Mazan** a ainsi fait appel à un AMO « Fourniture du bois » pour évaluer la ressource (nature, qualité, quantité) pour la construction d'une salle polyvalente en bois local (forêts domaniales du mont Ventoux).¹⁷



Du bois local et issu de forêts gérées durablement, oui, mais pas que !

Le nouvel essor de la filière bois-construction est bien évidemment lié à une **réglementation carbone plus forte**, car le bois possède de nombreux avantages d'un point de vue environnemental : au-delà d'être une ressource naturelle et "renouvelable", c'est également un bon **puits de carbone** – on considère qu'en France, 1 m3 de produit bois stocke 1 t de CO2 en moyenne¹⁸ – ce qui permet de réduire considérablement l'impact environnemental des bâtiments. Le chantier est également fait à sec, ce qui le rend moins long, moins bruyant et plus propre.

Cependant, **le bois ne doit pas être la seule solution biosourcée développée** pour assurer un avenir peu impactant à la filière bâtiment.

En effet, bien que le bois soit une ressource communément dite "renouvelable", le renouvellement des plantations s'effectue sur un **cycle long de plusieurs dizaines d'années**, contrairement à d'autres plantes comme le chanvre ou le blé. Une

Ces initiatives montrent que des **alternatives sont possibles pour assurer une visibilité sur la gestion de la ressource**, et la filière bois construction gagnerait à généraliser une démarche de qualité et de traçabilité. Les maîtres d'ouvrage ont aussi leur rôle à jouer pour stimuler l'émergence d'une offre de bois construction respectueuse des écosystèmes : exiger des bois issus de forêts gérées de manière durable mais aussi développer des opérations qui mixent les solutions constructives biosourcées, afin de préserver la ressource en bois.

quantité maximale d'arbres arrivés à maturité peut donc être récupérée chaque année. De plus, la surface forestière métropolitaine ne peut croître indéfiniment.

Ainsi, l'accroissement de la demande en bois uniquement finira par créer donc une tension sur cette ressource qu'il pourrait s'avérer difficile de soulager. De plus, il est important de rappeler que 53% des forêts françaises ne sont pas gérées durablement ; leur renouvellement n'est donc pas garanti.

Il est donc nécessaire, au-delà du développement du bois dans la construction, de **multiplier les solutions** – à l'instar des énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles – et notamment les solutions bas carbone : matériaux biosourcés, réemployés ou recyclés, terre crue, etc.

"L'union fait la force" dit le proverbe, et cette **union de multiples solutions sera sans doute salvatrice pour l'avenir de la filière construction**.



Notes & références :

¹ Article—Institut national de l'information géographique et forestière— « La surface forestière » : [> Lire l'article](#)

² Définition—France Bois Forêt— « La forêt française en chiffres » : [> Lire l'article](#)

³ Documentaire « Mal-hêtre - Enquête sur la forêt française », Samuel Ruffier, Paul-Aurélien Combre, 2017

⁴ Article—Ca m'intéresse —2019— « Forêt française : quelques chiffres clés » : [> Lire l'article](#)

⁵ & ⁶ Rapport — Commissariat général au développement durable, Évaluation française des écosystèmes et services écosystémiques— Avril 2019 — « Les écosystèmes forestiers français » : [> Lire le document](#)

⁷ DAAF Martinique— « La forêt et la filière bois en Martinique » : [> Lire le document](#)

⁸ Article—France Info—2013— « Pour un développement de la filière bois » : [> Lire l'article](#)

⁹ Article—France Info—2017— « Les ambitions de la filière bois butent sur son manque de moyens » : [> Lire l'article](#)

¹⁰ Article—Office National des Forêts— « En Guyane, une filière forêt-bois en plein essor » : [> Lire l'article](#)

¹¹ Rapport— CODIFAB & France Bois Forêt — 2018 — « Enquête nationale de la construction bois » : [> Lire le document](#)

¹² Article — Batirama — Janvier 2020 — « La filière bois dévoile enfin ses chiffres complets » : [> Lire l'article](#)

¹³ Article—Bacti Actu—2019— « Filière bois : mieux gérer les forêts pour encourager la construction » : [> Lire l'article](#)

¹⁴ Document—Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation— « La compétitivité de la filière bois construction en France : une analyse par les trajectoires industrielles » : [> Lire le document](#)

¹⁵ Site internet — Bois de Chartreuse : [> Accéder au site](#)

¹⁶ Site internet — Bois des Alpes : [> Accéder au site](#)

¹⁷ Présentation PowerPoint — Olivier GAUJARD — 2019 — « Pourquoi et comment construire en bois local » : [> Lire la présentation](#)

¹⁸ Infographie — Officier National des Forêts — « Infographie : la forêt et le bois, des alliés pour le climat » : [> Accéder à l'infographie](#)

Photographies : Yves Hustache— Sciences & Avenir — Parc des Vosges Nord — Domaine public.

Ce contenu est sous licence « Creative Commons » :

Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui protège l'œuvre originale, et à condition de l'attribuer à son auteur de la manière souhaitée.

